

COLLEGE DU MONT BAR D'ALLEGRE

REGLEMENT

22 octobre 2021

PREAMBULE :

Le cross du collège est un événement qui s'inscrit dans le cadre de la politique éducative et pédagogique menée dans l'établissement.

Le cross contribue à l'évaluation finale du cycle de demi-fond mené dans l'établissement. L'activité demi-fond concerne l'ensemble des élèves quel que soit leur niveau ou leur classe.

L'objectif principal pour les participants de cette manifestation sportive est de se rencontrer et de se confronter à d'autres élèves tout en gérant ses ressources et en essayant d'obtenir le meilleur classement possible. Chacun veillera à faire en sorte que le cross ne soit pas vécu comme une **EXPERIENCE DOULOUREUSE** mais comme un **PLAISIR PARTAGÉ**.

Deux types d'objectifs sportifs peuvent être visés par les élèves qui y participent :

- **Terminer le cross en recherchant tout au long de la course une aisance cardio-respiratoire.** Il ne s'agit pas pour l'élève d'établir une performance vis-à-vis des autres coureurs. L'objectif est bien d'effectuer tout le parcours en courant à son rythme. L'élève est alors capable de corréliser des allures de course avec des effets sur soi et d'adapter son projet d'allure en cours d'effort (en fonction de ses ressentis).
- **Réaliser une performance individuelle en se classant par rapport aux autres :** L'élève est capable d'anticiper son projet de course en fonction d'une stratégie élaborée en vue d'obtenir un résultat lié à un temps optimal pour lui ou à un classement prévisible (projet ambitieux mais réaliste...).

**Le règlement du cross s'applique sans réserve à tous les participants
(qu'ils soient élèves ou qu'ils participent à l'encadrement).**

Art 1 : Conditions d'organisation :

- Les cours seront normalement assurés durant la matinée (sauf par les professeurs d'EPS qui installeront le balisage nécessaire ainsi que les barrières de protection).
- En raison du protocole sanitaire, les élèves qui participent aux courses devront arriver en tenue.
- Entre 13H20 et 14H00, les élèves et les personnels mobilisés pour les encadrer effectueront une reconnaissance des deux parcours en marchant.
- 2 parcours sont prévus
 - parcours long de 2 kms pour les garçons de 4^{ème} et de 3^{ème} (2 boucles longues)
 - parcours court de 1.5 kms pour les garçons et les filles de 6^{ème} et de 5^{ème} et pour les filles de 4^{ème} et de 3^{ème} (1 boucle longue + 1 boucle courte).
- Un repas sous la forme d'un pique-nique sera fourni aux demi-pensionnaires entre 12H15 et 13H20.
- Les courses ont lieu entre 14H00 et 16H00.

8 courses sont prévues :

- 14H00 -> départ filles des classes de 6^{ème} (parcours court)
- 14H15 -> départ garçons des classes de 6^{ème} (parcours court)
- 14H30 -> départ filles des classes de 5^{ème} (parcours court)
- 14H45 -> départ garçons des classes de 5^{ème} (parcours court)

- 15H00 -> départ filles des classes de 4^{ème} (parcours court)
 - 15H15 -> départ garçons des classes de 4^{ème} (parcours long)
 - 15H30 -> départ filles des classes de 3^{ème} (parcours court)
 - 15H45 -> départ garçons des classes de 3^{ème} (parcours long)
- Une collation est remise aux coureurs à l'issue de chaque course. Les élèves rejoignent ensuite la cour en compagnie des accompagnateurs désignés.
 - La remise officielle des récompenses (médailles couleur or, argent et bronze pour les trois élèves ayant accompli le meilleur temps pour chaque cours) aura lieu à 16H15. Les récompenses seront remises par les officiels présents.
 - 16H30 : remise au propre des différents endroits (vestiaires, cour de récréation, parcours... par l'ensemble des participants)
 - Entre 16H et 17H, les assistants d'éducation et professeurs prendront en charge les élèves.
 - 17H : départ des bus

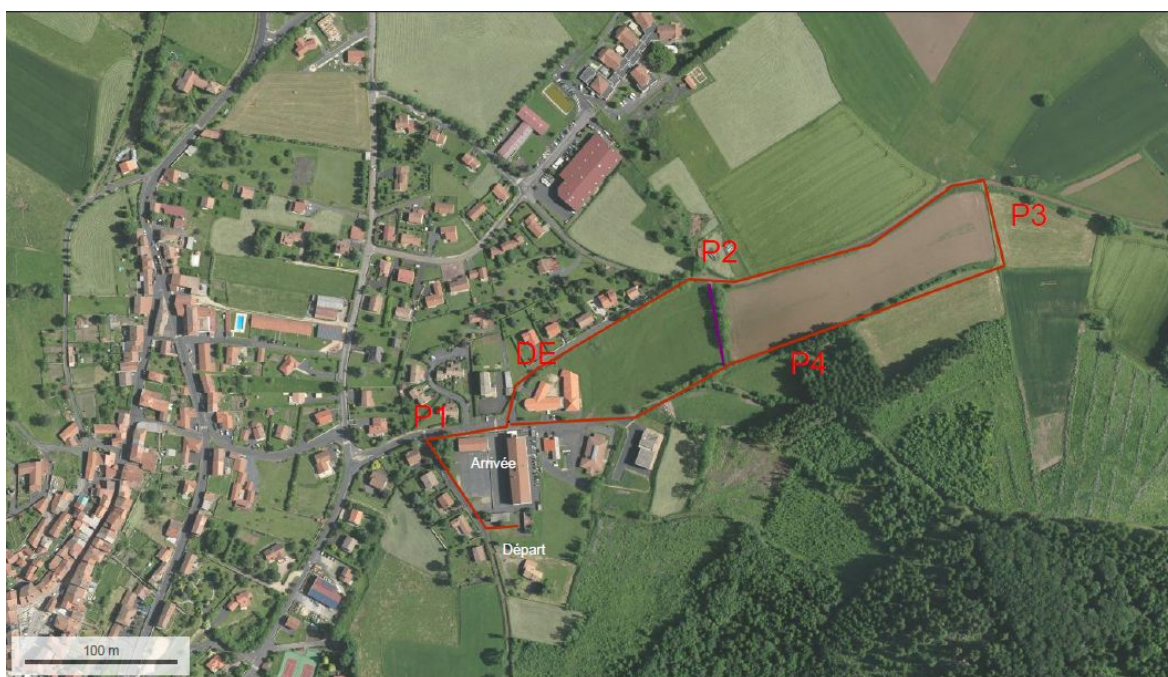
Art 2 : Conditions de sécurité et de protection des participants et des tiers :

Signalisation du parcours :

- L'arrêté pris par le Maire d'Allègre impose une circulation réduite pour l'ensemble des véhicules sur la partie du parcours.
- Le parcours de la course est signalé conformément à la législation en vigueur.
- Des barrières de protection sont disposées sur le parcours.

Personnes postées sur le parcours :

- 4 binômes constitués de professeurs sont postés sur l'ensemble du parcours.
- Un poste (DE) est constitué pour remettre les bracelets de la seconde boucle aux coureurs.



Premiers secours :

- Dans le cadre du partenariat SDIS43 – UDSP 43 Collège – AJSP Allègre, le Dispositif de secours (DSP) est organisé par 2 sapeurs pompiers qui fournissent un véhicule d'intervention ainsi que le matériel nécessaire.
- En complément, le service infirmier apporte son concours au DSP.

Spectateurs :

- Pour des raisons de sécurité, les spectateurs ne seront pas autorisés en dehors des zones réservées à cet effet (départ et arrivée). Les spectateurs pourront encourager les élèves mais devront adopter une attitude appropriée et proscrire tout comportement agressif ou perturbateur.

Art 3 : Caractère obligatoire du cross :

- La participation des élèves au cross est obligatoire. Les élèves dispensés participent à l'organisation sous la responsabilité des professeurs d'EPS. Toute absence devra être dûment justifiée et sera considérée comme non recevable dans le cas contraire.

Art 4 : Tenue vestimentaire :

- Une tenue appropriée pour la pratique du sport doit être apportée par les participants. Des chaussures et une tenue de sport sont obligatoires. De plus, en fonction des conditions climatiques, des vêtements chauds et/ou de pluie sont à prévoir. Une tenue de rechange est fortement recommandée. Les participants veilleront de plus à porter un tee-shirt. Ils devront apporter 4 épingles à nourrice ainsi qu'une pochette plastifiée de format A4 pour le dossard qui leur sera fourni.
- Toute tenue inappropriée ou non conforme est proscrite.
- Par ailleurs, **les signes distinctifs sont strictement interdits** (teintures dans les cheveux, tee-shirt colorés, déguisements, brassards ...).

Art 5 : Fairplay et esprit de solidarité :

- Le cross vise à promouvoir les valeurs du sport mais aussi, et surtout, les valeurs de la République. Ainsi chacun veillera à être respectueux et à avoir un esprit solidaire et fairplay vis-à-vis des personnes. Le non respect des consignes, les attitudes non conformes pourront faire, le cas échéant, l'objet de punitions ou de sanctions disciplinaires.

Art 6 : Règlement à l'intérieur du collège du Mont Bar d'Allègre :

- Le règlement du collège du Mont Bar s'applique à tous les participants et personnels lorsqu'ils se trouvent dans l'enceinte de l'établissement en plus de ce règlement du cross.

Art 7 : Adhésion au règlement de l'épreuve :

- La participation au cross du 22 octobre vaut adhésion à ce règlement.

Le principal

Pascal THOMAS

A blue ink signature, appearing to be 'P. Thomas', written in a stylized, cursive manner.